



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission a des SAENES et des TEN de l'académie d'Amiens

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique réuni le jeudi 8 décembre 2022, 00h10, au Rectorat de l'académie d'AMIENS – 20 boulevard Alsace Lorraine à AMIENS, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président, **monsieur Samuel HAYE**, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

Secrétaire, **madame Christine LEROY**, cheffe de la division des personnels d'administration et d'encadrement

Secrétaire suppléant, **madame Bénédicte CARON**, cheffe du bureau des personnels administratifs

Délégués des listes :

- 1 – Délégué de liste **SNASUB FSU** **Monsieur Willy DESTREZ**
- 2 – Délégué de liste **SNALC** **Monsieur Philippe TREPAGNE**
- 3 – Délégué de liste **A et I UNSA** **Monsieur Christian DAHENNE**
- 4 – Délégué de liste **CGT Educ'action et Sud Education** **Madame Carole PROMPSY**
- 5 – Déléguée de liste **SGEN-CFDT** **Madame Peggy FLANDRE**

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	519
Nombre des votants :	317
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	20
Nombre de suffrages valablement exprimés :	297

Listes en présence

Listes en présence	SNASUB FSU	SNALC	A et I UNSA	CGT Educ'action et Sud Education	SGEN-CFDT
Nombre de voix	170	15	60	16	36
Nombre de sièges	2	0	0	0	0

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

148.5

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SNASUB FSU	1
SNALC	0
A et I UNSA	0
CGT Educ'action et Sud Education	0
SGEN-CFDT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (**A**) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (**B**) répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir (**B**) – (**A**) =

1

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNASUB FSU	1
SNALC	
A et I UNSA	
CGT Educ'action et Sud Education	
SGEN-CFDT	

La liste SNASUB FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2 .

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SNASUB FSU	
SNALC	
A et I UNSA	
CGT Educ'action et Sud Education	
SGEN-CFDT	

La liste [préciser organisation syndicale ou union d'organisations syndicales] a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Etc.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SNASUB FSU	2
SNALC	0
A et I UNSA	0
CGT Educ'action et Sud Education	0
SGEN-CFDT	0

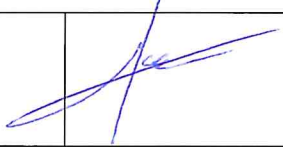





D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	[préciser Civilité, Nom, Prénom, organisation syndicale ou union d'organisations syndicales représentée]
	Mme MULLER Valérie SNASUB FSU
	Mme ASRI Emilie SNASUB FSU
Suppléants	[préciser Civilité, Nom, Prénom, organisation syndicale ou union d'organisations syndicales représentée]
	M. LALOUETTE Philippe SNASUB FSU
	Mme ROY Elodie SNASUB FSU

E. Observations

--

F. Emargements

Président : M. Samuel HAYE Secrétaire général adjoint de l'académie d'Amiens Directeur des ressources humaines	
Secrétaire : Mme Christine LEROY Cheffe de la division des personnels d'administration et d'encadrement	
Secrétaire suppléant : Mme Bénédicte CARON Cheffe du bureau des personnels administratifs	
M. Willy DESTREZ Délégué de liste SNASUB FSU	
M. Philippe TREPAGNE Délégué de liste SNALC	
M. Christian DAHENNE Délégué de liste A et I UNSA	
Mme Carole PROMPSY Déléguée de liste CGT Educ'action et Sud Education	
Mme Peggy FLANDRE Déléguée de liste SGEN-CFDT	

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 519	Y a-t-il eu carence de candidatures?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	5
B. Nombre de votants	B = 317			Nombre de sièges à pourvoir	P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 20			Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 297			$G = \frac{D}{P} = \frac{297}{2} = 148,50$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = P)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1 ^{er} siège	2 ^{ème} siège	3 ^{ème} siège	
SNASUB-FSU - Engagé.es pour les personnels !	FSU	170	1	1 ^{er} - 85,00			2
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	15	0				0
A&I-UNSA	A et I-UNSA	60	0				0
Liste d'Union CGT & SUD UNI.E.S POUR GAGNER		16	0				0
SGEN-CFDT	Sgen-CFDT	36	0				0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
CGT Educ'ation et Sud Education Amiens	CGT	CGT	50,00 %
CGT Educ'ation et Sud Education Amiens	SUD	SUD	50,00 %

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
HAYE Samuel	Président	
LEBOY Christine	Secrétaire	
DAHENNE Christian	A&I-UNSA	
DESTIEZ Willy	SNASUB-FSU	
FLANDRE Peggy	SGEN-CFDT	
TREPAGNE Philippe	SNALC	
PROMPSY Corole	CGT Educ'ation SUD	